

**A.T. 10-51**

192 rue de Preize - 10000 Troyes & 44 rue Titon - 51 000 Chalons en Champagne

## **Procès-Verbal**

### **ASSEMBLEE GENERALE 2023**

**L'An deux mille vingt-trois, Le 31 mai 2023,**

**30 bis rue du Docteur Mohen, 51 000 Chalons en Champagne**

L'Assemblée Générale de l'**ASSOCIATION MANDATAIRE JUDICIAIRE AUBE & MARNE "A.T.10-51"**, dont le siège est au 192 rue de Preize à TROYES, régulièrement convoquée par son Président, **Monsieur Jean Claude DETRUISEUX**, s'est réunie dans la salle de réunion du Foyer MEYER mise à disposition par l'ACPEI de la Marne au 30 bis rue du Docteur MOHEN, 51 000 Chalons en Champagne

Mesdames, Messieurs, chers Parents et Amis

Je suis très heureux de vous accueillir à notre Assemblée Générale 2023 ici à Chalons pour la première fois.

Merci à l'ACAPEI de nous accueillir dans son établissement

Remerciements aux personnes présentes

La DDETCSP, Mr Delvaque

Je dois vous donner les excuses

Mme MORVAN du CDAD ( Conseil Départemental Acces aux Droits)

Mme Bonnot Présidente de l'APEI de l'Aube

Je vous donne lecture de l'ordre du jour :

#### **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

- Approbation de l'AG de 2022
- Rapport moral
- Rapports d'activités
- Rapport financier
- Rapport du Commissaire aux Comptes (KPMG)
- Résolutions
- Rapport d'orientation AT10-51
- Election des membres du CA

Nous finirons par le pot de l'amitié

Préambule Mr DETRUISEUX :

Avant de vous présenter le rapport moral, nous aurons une pensée pour les 38 majeurs de l'at10-51 qui nous ont quittés depuis notre dernière assemblée générale.

Pour toutes ces personnes je vous demande d'observer une minute de silence

**R A P P O R T M O R A L**

L'année 2022 a pu reprendre un cours normal après 2 années marquée par la crise sanitaire, Comme évoqué lors du rapport d'orientation l'année passée, nous avons fusionné les bases de chalons et Troyes afin d'optimiser le travail de ces deux secteurs.

Courant de l'année la prime LAFOUCADE ou prime SEGUR a été attribué aux personnels du secteur médicosocial ayant une prise en charge direct avec des personnes, une reconnaissance pour la difficulté du métier. Il n'en reste pas moins à valoriser la grille salariale la fonction de MJPM n'étant toujours pas incluse dans la CCN66

Les MJPM ont bénéficié cet accord dans la mesure où ils sont sans cesse au contact physique des majeurs qu'ils suivent et non sans soucis parfois.

Cet accord n'incluait pas les services ISTF, dont nous avons en charge, en conséquence la personne en charge de ce service a souhaité réintégrer les services MJPM afin d'obtenir cette prime.

Depuis le 1 Octobre 2022 ce service est donc réduit et seules les permanences à la maison de la justice et du droit de Troyes ou Romilly est assuré.

Je remercie ici Julie et Mr Danton pour leur implication.

En effet depuis l'été 2022 où nous avons publié une annonce nous ne trouvons personne.

Des entretiens ont lieu mais les personnes n'acceptent pas le poste.

L'année écoulée a connu encore quelques mouvements au sein de nos services, des chiffres vous seront communiqués et la volonté réaffirmer de nous réorganiser, le rapport d'orientation en fera état.

Le rapport financier qui vous sera dressé par le trésorier, montre une maîtrise de nos dépenses.

Pour finir mon rapport moral, je voudrais réaffirmer ma volonté de perdurer un service de qualité et de présentiel auprès de nos majeurs en assurant la sécurité de nos personnels.

Je ne serai pas plus long les rapports d'activité et vie du service sont largement conséquent.

Je vous remercie de votre attention, comme l'année se sont les cheffes de services qui vont faire lecture des rapports à deux voix pour l'activité.

Aurélié Matéos, nouvelle cheffe Comptable n'ayant pris ses fonctions que le 12 Avril dernier est dispensée du rapport de gestion.

Mr DANTON va nous présenter une synthèse.

## **RAPPORT ACTIVITE Secteur MARNE & AUBE**

### **Palmira DEMOULIN / Responsable Administrative**

En 2022, l'AT1051 AUBE et MARNE se compose d'une équipe de 3 personnes à l'accueil ayant un rôle polyvalent qui ne se limite pas à l'accueil physique et téléphonique.

Ces personnes ,2 sur l'Aube et 1 sur la Marne, ont aussi un rôle dans la dématérialisation des documents du service en plus d'autres tâches administratives.

L'équipe de 8 comptables tutélaires (3 sur la Marne et 5 sur l'Aube) travaillent en binôme avec les 19 MJPM assurant le suivi du majeur protégé dans sa globalité.

Ces comptables tutélaires sont en charge de tâches comptables et administratives liées à la gestion de nos usagers.

Par exemple, les saisies de factures et relevés bancaires non télétransmis, les affectations comptables pour les recettes et dépenses ou bien encore la rédaction des comptes rendu de gestion annuel des majeurs protégés.

Ces équipes sont supervisées par une équipe de 5 cadres : 2 cheffes de services tutelle et 2 responsables administratif réparties sur nos deux secteurs et un directeur faisant le lien entre l'aube et la marne.

### **LES ACTIONS MENEES ET LES EVENEMENTS MARQUANTS DE CETTE ANNEE :**

#### 1- La mise en œuvre du module e mjpm :

Les tribunaux, par le biais de cette plateforme pourront accéder à une cartographie des mesures effectives sur leurs territoires. Accéder aux statistiques relatives à la disponibilité, la gestion et la répartition de l'activité des mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

#### 2- La fusion des bases informatiques de notre logiciel métier avec le secteur AUBE et MARNE :

Les objectifs de la fusion étaient de :

- pouvoir sortir des indicateurs globaux,
- regrouper les frais de gestion pour le calcul pour les deux secteurs,
- harmoniser l'utilisation du logiciel pour tous les remplissages d'écran.

- Actualiser le plan comptable, un groupe de travail composé de nos comptables tutélares a permis de rafraichir et d'unifier nos codes analytiques.
- Revoir les contrats de télétransmission des banques respectives pour chaque secteur.
- Travailler sur les codes fournisseurs en doublon.

Plusieurs groupes de travail associant personnel de l'Aube et de la Marne ont été mis en place pour assurer ce volume de travail important.

Les travaux de migration des données des bases se sont poursuivis tout le long de l'année grâce à la motivation continue de nos équipes ; le 25 octobre, la fusion est arrivée à son terme.

Nous profitons de ce moment pour remercier l'ensemble du personnel pour son investissement.

### 3- Mise en place de la mobilité bancaire

La mobilité bancaire vise à regrouper sur une même banque les comptes de gestion et de retrait des usagers.

Les différents points d'intérêt étant de supprimer les délais de liaison interbancaire, de bénéficier des meilleurs services pour les usagers et de leur permettre de bénéficier d'agences bancaires physiquement présentes.

A noter qu'il ne s'agit pas d'une migration forcée, la priorité pour nos usagers étant qu'ils restent dans leurs banques d'origine s'ils le souhaitent.

Cette année, nous avons testé ce droit à mobilité bancaire pour quelques dossiers dans le secteur Marne de façon à évaluer ce travail de migration.

### 4- Créations de poste pour le secteur Marne

En accord avec les tribunaux, nous avons absorbé une quantité de nouvelles mesures réparties sur tout le département de la Marne.

Cela a permis de faire évoluer le service ; d'une part, en basculant un poste MJPM vacant de Troyes vers Chalons ; et d'autre part en créant un poste de comptable tutélaire accordé au budget 2022.

### 5- Poursuite des groupes d'analyse des pratiques sur le secteur marne.

Sur l'année 2022, les groupes d'analyse de pratique se sont poursuivis sur le secteur Marne et restent très appréciés par l'équipe.

Cela aide à cerner les situations difficiles et à adapter leurs postures professionnelles.

### 6- Travaux de préparation des calculs des frais de gestion tutélaire.

La formation délivrée l'an passé a permis de former une personne de chaque secteur. Le calcul des frais de gestion est maintenant réalisé par un binôme Aube/Marne

Le fait de travailler sur une base commune permet à nos équipes de partager leurs expériences entre secteurs et ainsi de développer leurs compétences.

## CONCLUSION :

Nous poursuivons nos évolutions dans nos services, tout en tenant compte de la charge de travail que cela entraîne. Nous sommes conscients que chaque projet mis en place demande énormément de temps et d'implication à nos équipes qui pourtant restent investies et toujours motivées. Chacun garde

à l'esprit que cet investissement apportera une amélioration dans la qualité de service rendu à l'utilisateur dans les années à venir.

PROJET en attente validation AG 2024

**Olinda Feraud & Julie ALEXANDRE/ Cheffes de service Tutelle Marne et Aube**

**Introduction AUBE ET MARNE**

A la suite des deux dernières années marquées par le COVID, le confinement, le télétravail, l'année 2022 a été une année non marquée par ces désagréments et notre service a pu reprendre le travail de terrain sans limite.

Notre association découpée en 2 secteurs éloignés géographiquement : AUBE et MARNE répondent aux mêmes missions. Nous travaillons en étroite collaboration. Au fil de l'année, nous sommes amenés à travailler ensemble pour améliorer nos pratiques, travailler nos procédures et les uniformiser au mieux.

**Secteur Géographique**

L'unité du secteur Marne a un champ d'intervention qui s'étend sur tout le département. Ce qui entraîne pour les délégués MJPM un temps de déplacements important. Ce qui se rajoute également au temps consacré pour les majeurs protégés. Pour une meilleure gestion du temps de trajet nous avons sectorisé les interventions de nos mandataires.

Sur la carte géographique vous pouvez voir les grands secteurs qui sont autour des villes importantes tel que Reims, Châlons en Champagne, Vitry le François et Ste Menehould.

De même, pour le secteur Aube les interventions des MJPM concernent tout le département. Afin de ne pas se disperser et pour une meilleure gestion du temps de trajet, le département a été sectorisé, ainsi les mandataires sont répartis sur différents secteurs en plus de TROYES et son AGGLOMERATION. Pour l'année 2022, nous avons comptabilisé 46 568 km pour le secteur Marne (contre 31 730 km en 2021) et 77 233 km pour le secteur Aube (contre 37 854 en 2021).

Soit un total de 123 801 km pour les deux secteurs.

**Mouvements des mesures 2022**

Sur l'année 2022, nous avons eu 47 nouvelles mesures dans la marne et 40 dans l'Aube. 23 sorties ont été comptabilisées dans la Marne et 52 dans l'Aube (transfert, main levée, décès).

Dans la marne :

- Sur ces 47 nouvelles mesures, nous avons 23 curatelles renforcées, 19 tutelles et 5 sauvegardes de justice.

Dans l'Aube :

- Sur les 40 nouvelles mesures, nous avons 22 curatelles renforcées, 15 tutelles, 1 sauvegarde de justice et 2 curatelles simples.

**Profil des nouvelles mesures**

Pour le secteur Marne, sur les 47 nouvelles mesures, nous avons eu 26 ouvertures initiales, et 21 mesures issues de transfert d'un autre service ou mandataire privé.

Pour l'aube, sur les 40 nouvelles mesures, 14 sont des mesures déjà ouvertes qui nous ont été transférées, pour diverses raisons, telles que :

- Des déménagements (mesures transférées au tribunal compétent)

- Un dessaisissement du mandataire initial au profit de notre association à la suite de diverses problématiques rencontrées par l'ancien mandataire (par exemple : insultes, menaces, épuisement dans la mesure de protection... etc)
  - Des tuteurs familiaux déchargés de la mesure familiale par le Juge des tutelles.
- Les 26 autres, sont des nouvelles mesures où tout est alors à mettre en place.

Ce qui a une incidence sur l'ouverture de la mesure de protection qui sera plus longue et complexe. Il y a un travail d'investigation conséquent de la part du mandataire afin d'amener tous les éléments pour constituer le dossier administratif et financier.

En parallèle le mandataire doit mettre en place un accompagnement adapté avec les différents partenaires. Les rendez-vous sont alors fréquents pour mettre en place les différentes actions, instaurer une relation de confiance avec le majeur protégé et veiller au respect des droits et libertés de la personne majeure protégée.

Les majeurs protégés sont des personnes qui sont dans l'impossibilité médicalement constaté de pouvoir seuls, à leurs intérêts en raison de leurs facultés mentales ou corporelles.

Il existe donc plusieurs types d'altérations qui peuvent être regroupées en plusieurs catégories :

- Les personnes âgées :

Dégénérescences cognitives (Alzheimer ou apparentés), démence, perte de repère dans l'espace et le temps, dépression grave, troubles invalidants de l'anxiété...

- Les personnes déficientes intellectuelles :

Limite de la pensée cognitive, difficultés à lire et compter ou analphabète, compréhension limitée des actes administratifs et financiers...

- Les personnes souffrant de troubles psychiques :

Schizophrénie, troubles bipolaires, troubles obsessionnels du comportement, troubles dépressifs, troubles de la personnalité (type paranoïa, anorexie, boulimie conduites suicidaires, hyperactivité...)  
Analyse des profils

Pour avoir un ordre d'idée sur l'évolution du profil de nos usagers, nous avons étudié les nouvelles mesures arrivées dans l'Aube et Marne au cours de l'année 2022.

Pour la Marne, nous avons eu 52 % de personne âgées, 29 % de personnes présentant au moins une déficience intellectuelle et 19 % avec des troubles psychiques.

Le vieillissement des majeurs protégés et surtout la maladie d'Alzheimer génèrent des problématiques nouvelles : étendre le réseau à de nouveaux acteurs et leurs familles, nécessité de leur procurer un lieu de résidence correspondant à leur état de santé, financement de la prise en charge ou du nouveau lieu de vie en collectivité, éventuellement organisation d'arbitrages patrimoniaux nécessaires à ce financement.

L'étude a également été menée sur les nouvelles mesures arrivées en 2022 dans l'Aube.

37.5% de personnes avec des troubles psychiques, 35% de personnes présentant au moins une déficience intellectuelle et 27.5% de personnes âgées.

Dans l'aube on remarque un taux plus fort pour les maladies psychiques. En effet, depuis quelques années, ce type de profil est en évolution permanente. Pathologies parfois complexes qui nécessitent un suivi psychiatrique, souvent accompagnés de traitements. Le mandataire se trouve alors confronté aux difficultés d'accompagnement qui s'accroissent davantage avec une rupture de soins. Dans ces

situations, les problématiques peuvent se multiplier avec un risque de danger, aussi bien pour le majeur protégé lui-même, l'entourage ainsi que le mandataire judiciaire.

Le suivi de ces personnes est beaucoup plus complexe lorsqu'elles se trouvent en situation d'isolement, sans emploi. Certaines personnes présentent une addiction et parfois rejettent les interventions extérieures des professionnels (médecin, assistant de service social...) et même celles des délégués MJPM. Cette situation d'exclusion sociale, de solitude, d'absence de suivi médical amène à des comportements imprévisibles, d'agressivité vis-à-vis d'eux-mêmes et de violences auprès des tierces personnes dont les délégués MJPM. Parmi ces personnes fragiles, vulnérables, certaines sont soumises à toutes sortes de "sollicitations" financières, de services rendus, d'objets donnés ou échangés, de prostitution... Elles rencontrent des problèmes de voisinage (tapage nocturne, problème d'hygiène, insultes, menaces...).

Dans l'analyse suivante, nous avons voulu mettre en évidence les problématiques rencontrées par les usagers (telle que les addictions, les logements insalubres, les dettes, le travail, l'inactivité et l'isolement de la personne protégée).

Nous voulons préciser ici que certains majeurs protégés peuvent se trouver dans plusieurs problématiques à la fois.

- Dans la marne, sur les nouvelles mesures, nous avons 21 % de personnes en situation de dette et/ou de surendettement, 14 % ayant un logement insalubre, 10 % ayant une addiction à l'alcool et/ou drogue, 8 % sans emploi et 8 % qui sont isolées.
- Pour l'aube, sur les nouvelles mesures 35% sans emploi, 10 % vivent dans un logement insalubre, 6 % ont une addiction à l'alcool ou à la drogue, 6 % sont isolés et 4% se trouvent en situation de dette et/ou de surendettement.

### **Les événements marquants de cette année 2022 :**

---

Durant l'année 2022, sur le secteur Aube, une nouvelle organisation a été réfléchiée et travaillée en équipe afin de libérer du temps administratif aux MJPM pour être davantage sur le terrain et auprès des usagers. Dans le même temps, une recherche de diversification des tâches du personnel administratif était recherchée.

C'est pourquoi, un glissement de tâches a été réalisé des mandataires vers les personnels d'accueil et administratifs.

Dans l'ensemble, les mandataires y trouvent une satisfaction et un gain de temps a été relevé.

Les secrétaires, ont quant à elles diversifié leurs tâches, elles sont satisfaites de cette évolution et du travail d'équipe que cela génère.

### **Chiffres et activité**

---

L'agrément préfectoral de l'AT10-51, nous autorise à exercer les actions de Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs pour 795 mesures et pour l'année 2022, l'at10-51 est passée de 1034 à 1054 mesures.

Soit un dépassement de l'agrément de 32,57 % fin 2022 contre un dépassement de 30,06 % constaté fin 2021.

Au 31 décembre 2022 l'effectif total était composé de 518 curatelles renforcées et 496 tutelles, 12 sauvegardes de justice et 28 curatelles simples.



Ce qui nous donne un pourcentage de 47,05 % de tutelles et 52,95 % de curatelles et sauvegardes pour l'effectif global.

## **Conclusion AUBE/MARNE**

---

Les interventions du MJPM touchent les différents domaines de la vie du majeur protégé : l'argent, la santé, le travail, le logement, la justice, les loisirs, ... Il est le référent du projet de vie du majeur protégé. Ainsi, le mandataire conseille et oriente la personne majeure protégée, d'où l'importance de travailler la posture du délégué MJPM. Il doit aider le majeur protégé à faire des choix qui lui correspondent et en connaissance de cause.

La réforme de 2007 sur la protection juridique des majeurs a été innovante car elle recentre l'activité tutélaire autour de la personne majeure protégée. Elle élargit les missions du MJPM en instaurant un accompagnement individualisé dans l'intérêt du majeur protégé et en renforçant ses droits (conservation des comptes...). Le majeur protégé est à la fois acteur de sa mesure de protection et bénéficiaire de la qualité des résultats de ces actions.

Les responsables de service doivent veiller au respect des droits et libertés du majeur protégé et favoriser une dynamique de groupe, amener les équipes à réfléchir sur leurs actions, analyser et harmoniser les pratiques, de définir avec elle des axes d'amélioration de l'accompagnement des majeurs protégés.

L'action des mandataires doit être partagée, réfléchi et construite ensemble car la mesure de protection est confiée par le juge des tutelles à l'association tutélaire et non au délégué MJPM.

Sylvain DANTON / Directeur

Les 5 comptables tutélaires de Troyes ont en charge les dossiers administratifs et comptables des majeurs de 2 à 3 Mandataires en fonction de leurs tâches annexes de comptabilité et de gestion des paies,

Je vais vous résumer quelques chiffres clés des comptes annuels 2022 du service MJPM Aube-Marne. Les produits 2022 tous confondus s'élèvent : à **1 832 663 €** contre **1 934 589 €** en 2021, soit une baisse de **101 926 € (- 5,27%)**

Composés principalement par une Dotation Globale de Financement qui représentent 83 % des produits. Les frais de Gestion 2022, calculés sur les ressources des majeurs s'élèvent à **306 847 €**, contre **324 273 €** en 2021.

Ils représentent **17 %** des produits et en diminution de **6 %** par rapport à 2021

Les produits exceptionnels s'élèvent à **8 561 €** en 2022 contre **848 €** en 2021 issus principalement de la vente de 2 véhicules de service pour **7 000 €**

Le budget 2022 nous a accordé deux mesures financières nouvelles sur la masse salariale. Il s'agissait d'un nouveau poste de MJPM et d'un poste de comptable tutélaire. Ces postes ont été attribués au secteur Aube pour le poste de MJPM et sur le secteur de la Marne pour le poste de comptable tutélaire.

Les Charges s'élèvent à **1 816 817 €** contre **1 689 867 €** en 2021, soit une augmentation de **126 950 €**. Ce qui représente une évolution de **7.5 %**.

Les charges de personnel sont d'un montant de **1 409 246 €** contre **1 286 696 €** en 2021. L'augmentation est de **122 550 €** et représente **9.5 %** par rapport à 2021.

Les dotations aux immobilisations sont stables, avec **62 051 €** pour 2022 contre **63 525 €** en 2021. Dans l'ensemble, nous maintenons les investissements selon le renouvellement des véhicules tous les 5 ans en moyenne ainsi que l'achat et le renouvellement nécessaire des matériels informatiques et logiciels.

Les charges exceptionnelles représentent **8 543 €** contre **4 000 €** en 2021 en hausse suite au remboursement de Frais de Gestion d'années antérieures 2020 et 2021.

## RAPPORT d'ACTIVITÉ GLOBAL

Sylvain DANTON / Directeur

Pour ce rapport d'activité je ne reviendrai pas sur les effectifs et répartitions de types de mesures que nos cheffes de service ont pu vous présenter tout à l'heure.

### INDICATEURS d'ACTIVITE

---

Pour cette première partie de mon rapport, je vais vous présenter les indicateurs d'activité de notre service MJPM.

Il y a plus de 12 indicateurs nationaux pour les services MJPM mais je vous présente ici les 4 indicateurs de référence utilisés pour estimer notre charge d'activité et qui sont utilisés dans le dialogue budgétaire avec nos financeurs.

Ces indicateurs sont établis sur la base d'un nombre de points attribués en fonction du type de mesure et d'hébergement des majeurs protégés. Pour exemple une mesure de curatelle à domicile donne plus de points qu'une mesure de tutelle en établissement car réputée moins lourde.

Les indicateurs d'activité du service établis pour le compte administratif 2022 du service sont les suivants. Pour chaque indicateur vous pourrez voir ses évolutions pour l'at10-51 et pour la référence nationale.

#### Poids moyen de la mesure majeur protégé

Cet indicateur apprécie l'activité en fonction de la lourdeur de prise en charge des mesures. C'est le nombre de points total des mesures, divisé par le nombre total de mesures dans l'année.

Si cet indicateur est très inférieur à la valeur nationale cela peut signifier que le service, même avec un nombre de mesures important, gère essentiellement des mesures considérées comme moins lourdes. Le poids moyen de la mesure 2022 pour l'at10-51 était de 10,23 pour une valeur nationale 2021 de 10,97.

#### Valeur du point service

C'est un indicateur financier et structurel du service. Il permet de comparer les charges globales des services mandataires. Il s'agit du Total du budget divisé par le Total des points.

Pour 2022 la valeur du point service 2021 était de 14,24 pour une valeur nationale 2021 de 14,56.

#### Nombre de points par ETP

Il permet d'apprécier les moyens en personnel d'un service tutélaire par rapport au nombre de points total de l'année. Un peu comme le poids moyen de la mesure il apprécie la lourdeur des mesures, mais en considérant tous les ETP du service. ce qui englobe les Mandataires et tous les personnels annexes, comptables tutélaire, administratifs et encadrement.

En 2022, le nombre de points par ETP était de 3 694 pour une valeur nationale 2021 de 3 784

#### Nombre de mesures moyennes par ETP

Cet indicateur a pour but d'apprécier le nombre de mesures par salarié sur la base d'une mesure moyenne au niveau national. Il permet d'apprécier si le service a un effectif plus ou moins important par rapport à la moyenne nationale.

Pour 2022 le nombre de mesures moyenne par ETP de l'at10-51 était de 27,98 pour une valeur nationale 2021 de 28,90. à noter qu'il s'agit de mesures pondérées pour 2022, les 1054 mesures représentaient

## **Vie du service et Informations sur l'année écoulée**

---

Forces vives du Service.

Chaque année nous prenons un petit moment pour parler des "forces vives" du service.

Comme vous le savez, si les personnes Vulnérables qui nous sont confiées peuvent être suivies, épaulées et parfois secourues, c'est bien grâce à nos équipes de Troyes et Chalons.

Ces équipes ne sont pas uniquement constituées de délégués MJPM, c'est un groupe où l'on trouve aussi des comptables tutélaires qui épaulent les MJPM, des cadres qui animent et soutiennent ces équipes et des agents d'accueil qui assurent le lien et la transmission d'information entre les majeurs et les MJPM.

Sans l'implication de toutes des personnes nous ne pourrions pas assurer nos missions auprès des personnes vulnérables dont les mesures de protection sont confiées à l'at10-51.

## **Mouvements du personnel**

---

### **ABSENCES SALARIES :**

Sur le Secteur Aube ☐ 2 salariées absentes pour maladie de longue durée.

La cheffe du service Comptable en arrêt du 28 juin 2021 au 07 mars 2022 et de retour en mi-temps thérapeutique sur 6 mois avant d'être licenciée pour inaptitude en décembre 2022.

Une comptable tutélaire depuis le 10 février 2021 qui n'était toujours pas de retour à la fin 2022 et remplacée par plusieurs intérimaires successives.

Sur le Secteur Marne ☐ un congé maternité entamé le 09 septembre a pu être remplacé sur la durée de l'arrêt par le passage à temps plein d'une MJPM à 80%, ainsi que par une MJPM embauchée sur le poste passé de l'aube à la marne. Cette organisation a pu durer le temps que l'ensemble des nouvelles mesures prévues soient confiées à l'at10-51 par le tribunal de Chalons.

### **EMBAUCHES SALARIES :**

Sur le secteur Marne, une MJPM a été embauchée dans l'objectif de l'afflux de mesure qui devait nous arriver. Ce poste a pu être mis en place sur Chalons par glissement du poste de la MJPM démissionnaire sur Troyes.

## **Formation du Personnel**

---

La réforme des tutelles du 5 mars 2007 faisant obligation d'obtention du CNC MJPM pour l'exercice du métier de Mandataire Judiciaire.

Sur l'année scolaire 2022/2023, nous avons fait partir 2 MJPM en formation. Elles devraient terminer ces formations cet été 2023.

Par ailleurs nous avons 3 MJPM qui ont obtenu leurs CNC MJPM sur cette année 2022.

## Evénements notables de l'année 2022

---

Différents chantiers et évènements ont émaillé l'année 2022.

Le passage à un autre fournisseur d'accès internet ainsi que le passage à la téléphonie fixe par internet. Ce chantier a posé problème sur différentes périodes occasionnant de grosses perturbations pour nos communications et en particulier pour notre accueil téléphonique. Une grande partie des problèmes sont réglés mais tout n'est pas encore parfait.

En début d'année nous avons pu découvrir le module LAD – la lecture automatique des documents adaptée à notre GED – gestion électronique des documents. Ce module devra permettre d'automatiser une grande partie du travail humain réalisé lors du classement des documents numérisés. En plus de cela, cette LAD permet aussi l'automatisation d'une grande partie des factures jusqu'à présent saisies manuellement par les comptables tutélaires.

Mais l'installation de ce module LAD impliquait un autre chantier important, la fusion de nos bases de données de l'Aube et de la Marne.

Ce chantier très important a pu être réalisé grâce à l'action des comptables tutélaires Aube et Marne réunies en groupe de travail pour l'homogénéisation de notre plan comptable des majeurs qui représentait une part importante de ce projet. Les cheffes de services ont aussi beaucoup œuvré pour la révision des données administratives des majeurs qui elles aussi devaient être homogénéisées avant d'envisager la fusion des bases.

Cette partie des données administratives des majeurs concernant aussi un autre chantier tout aussi important, à savoir la possibilité de transférer les informations de l'effectif des usagers sur une plateforme nationale nommée e-mjpm. Cette plateforme doit permettre aux juges des tutelles de visualiser géographiquement à quel service ou MJPM privé sont attribuées les mesures de leur juridiction.

A tout cela s'est ajouté le renouvellement du parc informatique du secteur Aube. Ce fut donc une année chargée pour le service sur le plan informatique.

Tout cela devant se faire sans interruption de service pour nos usagers, malgré une pression importante en fin d'année pour une partie de l'équipe de Chalons qui voyait arriver un nombre important de mesures. En effet nous devions recevoir un certain nombre de mesures issues de la fin d'activité Mandataire d'une association de la Marne. Finalement, ce ne sont pas forcément ces mesures qui ont été confiées à l'at10-51, mais le volume prévu par le tribunal a tout de même été attribué à notre secteur Marne.

Pour finir je citerai le travail accompli avec les représentantes du personnel sur la révision du document unique de prévention des risques et aussi sur l'accord d'annualisation, ce dernier restant à faire enregistrer auprès des autorités compétentes.

Ce fut donc une année plutôt chargée en chantiers parallèles à nos missions de protection des majeurs mais nécessaires pour justement pouvoir continuer à les accomplir au mieux.

## Service d'aide aux tuteurs familiaux : ISTF

---

Le service d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux (I.S.T.F.) a pour but de conseiller et de soutenir les tuteurs familiaux parfois démunis ou dépassés par les obligations juridiques ou administratives imposées à tout tuteur, qu'il soit professionnel comme l'at10-5, ou parent bénévole.

Le service ISTF effectue des rendez-vous personnalisés, avec des entretiens directement dans nos locaux ou à domicile auprès des tuteurs familiaux. La poursuite des permanences dans les maisons de la Justice de Troyes et Romilly, permet d'assurer un lieu de prise de rendez-vous pour un certain nombre de famille et de centraliser ces rencontres en limitant nos déplacements. Malgré cela, c'est une activité qui oblige un certain nombre de déplacements, souvent en des points éloignés du département.

L'activité 2022 du service ISTF a été impactée suite à la mise en œuvre des primes SEGUR dans le médicosocial car les intervenant de ces services ISTF en ont été exclus. Le chargé du service ISTF en poste depuis des années a donc demandé à repasser Mandataire à temps plein, laissant le service ISTF sans personnel dédié.

Ce sont les cadres du service, directeur et cheffe de service tutelle, qui maintiennent l'activité du service ISTF en assurant les permanences mensuelles dans les deux maisons de justice et du droit de l'aube. Même réduit, le maintien de ce service doit se faire en plus de leurs activités habituelles et ne pourra pas durer ainsi. Le recrutement d'une personne en charge du service ISTF est toujours en cours.

Les chiffres de l'activité du service ISTF que je vous présente pour 2022 sont à considérer en tenant compte de l'activité du chargé de ce service de janvier à fin septembre.

Sur cette année 2022 :

- 113 rendez-vous au total
- 41 rencontres dans les MJD de Troyes et Romilly
- 38 rendez-vous à domicile
- 29 rendez-vous au service de l'at10-51
- 4 réunions d'information générale dans les locaux du tribunal de Troyes

Nous vous présentons le bilan et le compte d'exploitation de notre Association pour l'exercice **2022**.

Le compte d'exploitation et bilan résumant toutes les opérations engendrées par la prise en charge du majeur protégé et du suivi des comptes des majeurs protégés qui sont confiés à l'Association par les juges de tutelles.

Par ailleurs, l'Association a la responsabilité de la tenue des comptes des majeurs protégés pour lesquels, elle rend compte de sa gestion auprès des juges des tutelles, chaque année.

L'AT10-51 est soumise aux règles de tiers financeurs des Etablissements et Service sociaux et Médico-sociaux (E.S.M.S). Le budget est déterminé sous forme de dotation globale de financement (D.G.F) avec la participation des majeurs protégés, selon leurs ressources et leur patrimoine. Le résultat de ce calcul vient en atténuation du financement soumis à l'approbation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations. (D.D.C.S.P.P). Il prend en compte l'ensemble des opérations financières effectuées, tant en recettes qu'en dépenses sur l'année 2022.

**Pour le service :**

Les produits sont constitués en grande partie par nos financeurs : la D.D.C.S.P.P qui représente 83% de la D.G.F avec le Conseil Départemental de l'Aube pour un montant global de **1 478 475 €** et d'autre part, par la participation des majeurs pour un montant de **306 847 € qui représente 17 %**

Cette participation des majeurs protégés est établie, selon des modalités fixées par le décret n° 2008-1554 du 31 décembre 2008, modifié par les décrets n° 2011-710 du 21 juin 2011 et n°2011-936 du 1<sup>er</sup> août 2011.

Modification de la participation des majeurs à compter du 1 Septembre 2018 suite au décret n°2018-767 du 31 Aout 2018, celui-ci a été annulé partiellement par le conseil d'Etat en date du 12 février 2021, attestant que l'A.A.H devait rester le montant de la franchise des ressources à ne pas prendre en compte. Celle-ci est donc rétroactive au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Vous pouvez voir sur le diaporama la répartition des parts de chaque financeur.  
(Voir diaporama)

Les charges 2022 s'élèvent à la somme de **1 816 817 €** contre 1 689 867 € en 2021, constituées à **78 %** de charges de personnel et **22 %** de charges externes et dotations diverses, en 2021 nous comptons 81 % + 19 %.

Le bilan consolidé soumis à votre approbation s'élève à **1 574 911 €**.

Les investissements 2022 s'élèvent globalement à un montant de **90 390 €** contre 19 169 € en 2021, ces achats concernent des licences pour **515 €**, matériel de téléphonie pour **14 038 €**, **véhicule pour 43 855 €** et du matériel informatique et de bureau pour **32 002 €**.

A l'actif, figurent les immobilisations pour un montant net de **563 937 €** et un actif circulant pour un montant de **1 010 974 €**.

Au passif, figurent les fonds associatifs constitués par des dons divers à l'association pour un montant de **100 918 €**.

La réserve de trésorerie est d'un montant de **33 209 €**, autres réserves pour **306 021 €**.

L'ensemble des sommes constituent les fonds stables pour **440 149 €**

Une provision réglementée est constituée en réserve des plus-values nettes d'actif pour un montant de **74 349 €**.

Une provision d'un montant de **116 704 €** est comptabilisée pour l'indemnité de départ à la retraite.

Le report à nouveau s'élève à **357 516 €**.

Le résultat consolidé de l'exercice, est excédentaire pour un montant de **45 648 €**.

Le fond de roulement 2022 est de **715 481 €** contre **729 301 €** en 2021, en baisse de 1.90 %.

En 2022, l'AT10-51 compte 38 adhérents pour 456 € de cotisations, le montant de celle-ci est de **12 €** par adhérent

<b>RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES</b>
---

**M. ZEIMETT de la Sté KPMG**

Donne lecture de son rapport sur les comptes annuels et sur le rapport spécial.



## RESOLUTIONS

### 1<sup>ère</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, du rapport financier, les approuve et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion de l'exercice **2022**.

\* Résolution adoptée à l'unanimité.

### 2<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire, après lecture du rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux comptes, approuve ce rapport.

\* Résolution adoptée à l'unanimité.

### 3<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire, après lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, approuve les conventions contenues dans celui-ci.

\* Résolution adoptée à l'unanimité.

### 4<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire constate au 31 décembre 2022 un excédent de **15 846 € (sans reprise de résultat 2020)**

\* Résolution adoptée à l'unanimité.

### 5<sup>ème</sup> Résolution :

L'Assemblée Générale ordinaire propose les affectations suivantes.

#### **Résultat par activité ou établissement :**

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre Association AT 10 - 51		<b>2 155 €</b>
Gestion sous contrôle de tiers financeur (service MJPM)		<b>15 846 €</b>
Gestion sous contrôle de tiers financeur (service ISTF)		<b>27 647 €</b>
Excédent comptable de l'exercice		<b>45 648 €</b>

L'excédent en gestion propre est de **2 155 €** et sera affecté au report à nouveau.

\* Résolution adoptée à l'unanimité.

Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) :

RESULTAT ETABLISSEMENT SERVICE MJPM	RESULTAT COMPTABLE	PROVISION CONGES PAYES 2021	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENT TS 2018	REPRISE RESULTAT N-2 (2019)	RESULTAT ADMINISTRATIF
Service MJPM	15 846 €	+ 10 494 €	+ 6 400 €	0 €	32 740 €

**Proposition d'AFFECTATION SERVICE**

- Solde à affecter à la réserve de compensation 16 000 €
- Solde à affecter à la reprise N+2 16 740 €

\* Résultat adopté à l'unanimité, sous réserve de l'acceptation par les financeurs.

# RAPPORT D'ORIENTATION

M. DETRUISEUX / Président de l'at10-51

Rapport d'Orientation

Initié en 2022, nous allons mettre en place la LAD lecture Automatique des Documents qui permettra une indexation automatique des courriers ou autres factures qui nous arrivent.

Cela devrait permettre aussi une saisie directement dans les comptes, un travail de vérification devra tout de même s'opérer mais laissera de la place à un travail en commun, le souhait est de renforcer les binômes comptables tutélaire-mandataires.

Je souhaite aussi une complémentarité et une continuité de service, c'est pourquoi nous allons initier une personne aux tâches comptables, possédant elle-même les diplômes requis.

Cela permettra d'assurer le suivi même en cas d'absence, notre rôle de dirigeant est de veiller à assurer le travail.

Il en sera de même pour la gestion de la paye, nous formerons une personne supplémentaire

Et devons aussi prévoir l'avenir.

Ces personnes seront complémentaires et interchangeable.

Je suis confiant dans l'arrivée de Mme Mateos pour en assurer la mise en place efficace.

Nous allons accélérer la dématérialisation de la paye, par l'arrêt des éditions des bulletins et la mise en place du coffre numérique et voire la gestion des formulaires de congés.

Les tâches transverses qui ont été mises en place en 2022 seront poursuivies voir développées. Les frais de gestion seront gérés de façon globale pour la Marne et l'Aube.

Pour conclure

Notre association est issue du mouvement parental mais peut de parents nous rejoignent.

Je remercie tout le personnel pour son implication et son professionnalisme

Merci aussi à vous toutes et tous de votre présence qui marque votre intérêt à notre association

Merci à Mr Guinot, notre président d'honneur, toujours présent et attentif à notre fonctionnement.

Avant de nous retrouver pour le pot de l'amitié nous allons procéder au dépouillement des votes

Trois personnes étaient sortantes :

Mme SEURAT

Me BELLET

Mr SCHUSTER

26 Votants ou représentés et ces trois candidats ont reçus 26 voix chacun

Ils sont réélus et nous leur présentons nos félicitations

Je vous propose de nous retrouver pour le pot de l'amitiés

Merci à vous toutes et tous.

---

***Nous vous remercions de votre attention***

La séance est levée à 18h30,

Le Président,

JC DETRUISEUX

PROJET en attente validation AG 2024